

AR Prefecture

017-200080091-20230414-D20230412-DE
Reçu le 17/04/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 avril 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 avril 2023	6 avril 2023
23	16	16 + 1		

Délibération 2023_04_12 : Prise d'acte de l'avis du conseil sur un droit de préemption

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD.

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP.

Membres absents représentés : Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle bâtie N°OA 397 sis 1 route de roiffé souhaite vendre à un prix très intéressant. Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de signer ou pas la renonciation du droit de préemption pour ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 contre (M. RAVON), 2 abstentions (M. DUBOURGNOUX et Mme YVON) et 14 pour :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la renonciation au droit de préemption de la commune sur le bien situé au 1 route de roiffé
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20230123 – 2023_04_12 _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17 / 04 / 2023
Rendu exécutoire le 17 / 04 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 14 avril 2023.
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX